

## L'obligation d'information, préalable nécessaire à toute participation



### Avant-propos :

*Ce « tiroir » se base sur l'échelle de la « Non-Participation » selon l'échelle d'Arnstein. Il comprend toutes les modalités soutenant une obligation d'information ou de minimum légal lié à un projet et sa participation citoyenne. Ce mode de participation très relatif et même limité à dans certains cas particuliers, été qualifié par Arnstein de manipulation.*

*Les modalités présentes, sont déjà utilisées et applicables à de nombreux projets, quelle que soit leur nature ou finalité : architecturale, paysagère, urbanistique ou juridique. Ces modalités de participation peuvent être adaptées pour tout type de projet.*

*Il faut savoir que chaque modalité doit être adaptée en fonction du projet, de la commune où elle est appliquée, du nombre de participants et d'intervenants devant être associés.*

*Enfin cette échelle de participation citoyenne, est la moins « vertueuse » des échelles proposées.*

Contrôle  
citoyen

Délégation de  
pouvoir

Partenariat

Conciliation

La consultation

L'information

Thérapie

Manipulation

## **SOMMAIRE :**

**Fiche 1 : Site internet**

**Fiche 2 : Article dans le journal communal**

**Fiche 3 : Réunion d'information**

**Fiche 4 : Maison de projet**

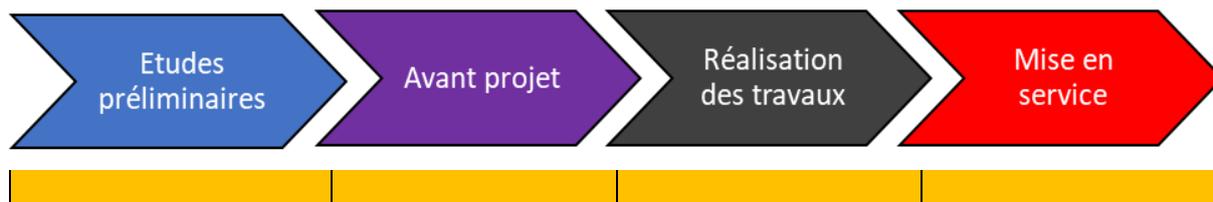
## Site internet

### Résumé :

La mise en place d'un site internet constitue un moyen d'information pertinent pour éviter aux intéressés de se déplacer à la mairie. Un maximum de partage du site est souhaité afin d'informer le plus de personnes possibles.

Le but du site internet est de créer une vitrine du projet, d'informer sur son avancement et ses modifications.

### Frise du planning prévisionnel de l'intervention de la modalité :



### Tableau récapitulatif de la modalité :

Programmes	Moyens mis en place	Durée	Objectifs
Créer un site internet sur Wix.com (Hébergement gratuit)	Ordinateur avec une connexion internet	1 jour	Créer une vitrine pour un projet
Choix et mise en place « d'informations sur le projet », enrichies par des articles de presse	Ordinateur avec une connexion internet	1 jour	Informer les intéressés sur les grandes lignes et/ou sur le projet détaillé
Mise en place d'une rubrique de « l'état d'avancement du projet », avec les différentes phases et différentes modalités de participation citoyenne décidées	Ordinateur avec une connexion internet	1 demi-journée	Informer les intéressés sur l'état d'avancement du projet
Mise en place d'une rubrique « modifications du projet »	Ordinateur avec une connexion internet	1 demi-journée	Informer les intéressés sur toutes modifications du projet
Mise en place d'une rubrique « remarque » pour que les personnes intéressées puissent exprimer leur point de vue	Ordinateur avec une connexion internet	1 demi-journée	Prise en compte des remarques des visiteurs

### Eléments complémentaires :

Le site internet peut contenir divers outils comme les « commentaires » et le « sondage en ligne ». Il peut aussi accueillir une rubrique « remarques » accessible à tous et également permettre l'intégration d'un article paru dans le bulletin communal.

## Ce qu'il faut retenir

**Moyens mis en œuvre :**

*Un ordinateur et une connexion internet.*

**Durée de visite du site :**

*Libre à l'utilisateur.*

**Objectifs finaux :**

*Faire de la vitrine d'un projet un moyen de communication.*

**Temps de préparation :**

*2 jours (selon compétence en informatique).*

**Budget :**

€

**Nombre d'intervenants :**

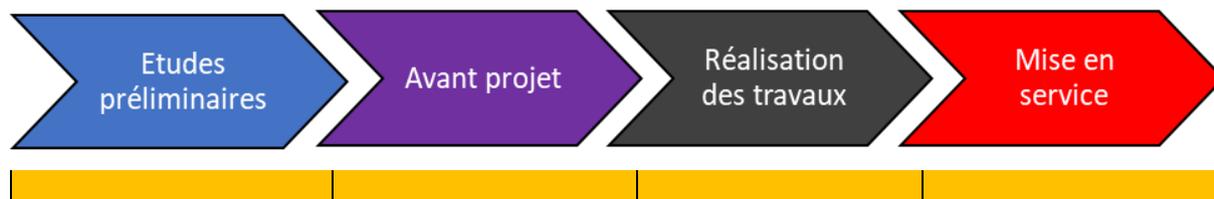
*1-2 personnes.*

## Article dans le journal communal ou le bulletin municipal

### Résumé :

*Publier un article de journal portant sur un projet, permet une meilleure connaissance de celui-ci. Il peut permettre d'explicitier ses modalités de concertation et les éventuelles dates prévues à cet effet.*

### Frise chronologique de l'intervention de la modalité :



### Tableau récapitulatif de la modalité :

Programmes	Moyens mis en place	Durée	Objectifs
Rédaction de l'article de journal (calendrier, acteurs, dates de concertation/information, etc.)	Ordinateur	1 demi-journée	Créer un article sur un projet et communiquer sur celui-ci
Parution du journal local	Imprimerie	2 jours	Créer une vitrine pour un projet

### Éléments complémentaires :

L'article peut référencer, dans les dates clés, les modalités de participation citoyenne mise en place dans un projet. Il peut aussi en faire le bilan à la fin d'une étape.

### Ce qu'il faut retenir

#### **Moyens mis en œuvre :**

*Ordinateur, présence de rédacteur et de personne compétente.*

#### **Objectifs finaux :**

*Créer une vitrine du projet et en informer le public par voie de presse.*

#### **Temps de préparation :**

*3 jours.*

#### **Budget :**

**€€€**

#### **Nombre d'intervenants :**

*2 personnes.*

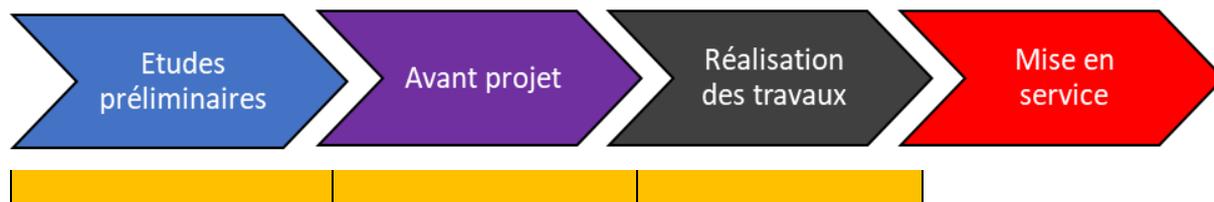
## Réunion d'information

### Résumé :

*La réunion d'information débute avec une introduction, se poursuit par la présentation du projet et par un débat puis se conclue par une réunion récapitulative.*

*Le but de la réunion d'information est de faire comprendre quelles sont les phases d'intervention du projet et de mieux l'expliquer. Elle permet aussi de prendre en compte les remarques des participants les plus intéressantes pour le projet.*

### Frise du planning prévisionnel de l'intervention de la modalité :



### Tableau récapitulatif de la modalité :

Programmes	Moyens mis en place	Durée	Objectifs
Rendez-vous et accueil des participants	Une salle, chaise et table	15 min	Attente des participants
Introduction de la réunion	Présence d'expert(s) en fonction du type de projet	10 min	Présentation des grandes lignes et des acteurs présents
Présentation du projet en fonction du planning prévisionnel	Rétroprojecteur	30 min	Présentation des phases atteintes, en cours et nouveaux objectifs
Mise en place d'un débat avec les participants (questions/réponses)	Calepin et stylo	30 min	Prise en compte des réflexions, idées majoritaires et les plus intéressantes ; Réponses aux questions
Réunion récapitulative des principales informations	Fiches récapitulatives	10 min	Retours d'expériences

### Eléments complémentaires :

Les réunions publiques d'information peuvent intervenir pendant toutes les phases d'intervention du projet, mais sont plutôt rares lors de la mise en service. Leurs nombres dépendent de l'envergure du projet.

## Ce qu'il faut retenir

**Moyens mis en œuvre :**

*Une salle, des chaises en nombre suffisant, des experts, un vidéoprojecteur, un calepin et des fiches récapitulatives.*

**Durée totale :**

*1h35*

**Objectifs finaux :**

*Expliquer, faire comprendre un projet et le situer dans les différentes phases de sa réalisation.*

**Temps de préparation :**

*5 jours*

**Budget :**

€

**Nombre de participants :**

*20-40 personnes*

**Nombre d'intervenants :**

*2-5 personnes*

## Maison de projet

### Résumé :

*La maison de projet est un lieu d'accueil, d'information mais aussi de sensibilisation et de concertation. Elle doit être ouverte à tous les habitants désireux de s'informer et de participer au projet présenté. Elle peut fonctionner comme un relais entre les instances décisionnaires et les usagers ou riverains. Elle peut servir à présenter les étapes du projet et ainsi permettre de mieux comprendre les contraintes inhérentes à sa réalisation. Plus la maison de projet sera ouverte dans le temps (horaires d'ouverture et de fermeture propices aux visites) et lors des différentes phases du projet, plus les résultats seront probants.*

### Frise chronologique de l'intervention de la modalité :



### Tableau récapitulatif de la modalité :

Programmes	Moyens mis en place	Durée	Objectifs
Mise en place du lieu d'accueil (in situ quand c'est possible)	Algeco, bâtiment existant etc	2 mois	Trouver un lieu favorable à l'implantation d'une maison de projet
Accueil et présentation du projet	Support de projection (vidéos, maquettes, cartes, posters, etc) et une personne habilitée à présenter le projet	30 min	Présentation des grandes lignes du projet
Prise en compte des avis et suggestions des habitants	Boîte à idées/livre d'or	20 min	Prendre en compte les remarques des visiteurs
Traitement des avis et suggestions	Ordinateur	1 semaine	Retours d'expériences

### **Informations complémentaires :**

La loi du 24 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit, dans son article 3, pour chaque chantier de renouvellement urbain, la mise en place de Maisons du projet permettant d'associer la population à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des projets. Les usagers peuvent venir s'y renseigner lors de permanences et donner leurs avis sur les transformations de leur quartier. « La prise en compte des besoins et de l'expertise d'usage des habitants est une condition indispensable à la réussite des projets de renouvellement urbain », précise la loi.

La maison de projet peut changer de destination une fois le projet terminé (maison des associations, maison de quartier, maison des jeunes...).

## Ce qu'il faut retenir

### **Moyens mis en œuvre :**

*Installation dans un lieu « neutre » ou si cela est possible le plus près du lieu du projet. Si celui-ci ne présente aucun risque pour le public, installation de la maison de projet dedans. Attention cette préconisation ne vaut que si la maison de projet est animée avant la réalisation des aménagements. Il faudra équiper le lieu de vidéoprojecteurs, salle de projection, présence habilitée à présenter le projet, Questionnaire/QCM (individuel ou par groupe), carte, tables et chaises.*

### **Durée totale de la visite :**

*50 min.*

### **Objectifs finaux :**

*Compréhension accrue des participants aux contraintes du projet et création d'un diagnostic et prise en compte du retour d'expérience de l'utilisateur-acteur.*

### **Temps de préparation :**

*Tout au long de l'opération et mises à jour constantes.*

### **Budget :**

*€€€*

### **Nombre de personnes :**

*10-20 personnes par jour*

### **Nombre d'intervenants :**

*1-3 personnes selon l'envergure du projet*